

- D E C R E T E -

Article 1er : Sont inscrit au tableau l'avancement au titre de l'année 1982 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information dont les noms suivent :

ADMINISTRATEURS

Pour le 2ème échelon à 2 ans

Mr - TCHAKAKI Jean-Pierre RTC

Pour le 4ème échelon à 2 ans

Mr - FAYETTE-MIKANGO Albert Trinitaire

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 JUILLET 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information des
Postes et Télécommunications,

- Daniel A B I B I. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard CONDO MATSIKIL. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOM. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossotoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JCRTC..... 1
- MININFO/PT..... 2
- MPEF..... 2
- PG/RTC/MAF..... 4
- CGTEF..... 3
- DFT..... 3
- TRINITAIRE..... 2
- DCU..... 2
- DCF..... 1
- INTERESSES..... 2
- SCCR/D..... 2
- ARCHIVES..... 4